Douai, en indiquant la gare de départ. M. le maire Beulaynet, lieutenant, secrétaire-adjoint à Haubourdin (Nord), avenue 6 mai prochain.

Les membres de l'Union qui désirent prendre la parole sont priés d'en informer le président avant le 3 mai, afin de lui permettre d'établir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Les officiers et sous-officiers des corps mobilisés qui désirent assister au banquet sont invités à prévenir le secrétaire-adjoint le montant de leur souscription.

Postes et télégraphes. — *Avis au public.* — Par suite de modifications apportées dans l'horaire des chemins de fer, les levées de 6 h. 15 soir et de 9 heures 10 soir, à la boîte du bureau central seront faites à partir du 1er Mai 1903, à 6 heures et 9 heures 05 (Dunkerque).

Contributions directes. — M. Lecouche, sous-chef de la 1re classe, passe contrôleur principal de 2e classe à Roubaix.

Les tissus pour l'Afrique du Sud. — L'Allemagne et la Hollande ont la première place dans l'importation des cotonnades importées en Afrique du Sud. L'Angleterre en envoie également. Ces cotonnades sont de toute courante et servent à la confection de vêtements pour femmes et enfants noirs. Le succès des Allemande et des Hollandaise est dû à leur parfaite connaissance du marché et aux soins qu'ils apportent à l'exécution des commandes. L'article qui a le plus de vogue est un tissu très réglementé, tout à l'indigo, et à petits dessins imprimés. Les couleurs ne doivent pas s'altérer au lavage. Jusqu'ici, les Anglais n'ont pu fournir un produit analogue dans les mêmes conditions de prix.

Un autre article qui trouve également un bon débouché dans l'Afrique est la flanelette. A l'origine, les fabricants anglais avaient cet article sur le marché, mais actuellement l'Allemagne livre un produit similaire de plus bel aspect et d'un fini supérieur. Il faut en quelques lignes, pour la majeure partie, par la Belgique. La vente de ces couvertures est considérable.

Les femmes enfers emploient généralement des deux de coton de nuances vives et imprimées de dessins fantaisistes. Chaque tribu exige des dessins déterminés; ce qui convient à telle tribu ce sera pas achetés par une autre. Sous ce rapport, les Anglais ont bien étudié le marché et connaissent exactement les besoins des diverses régions.

Les indigènes font aussi usage de petits tapis fabriqués au moyen de poils de vache ou de laine. La qualité en est très ordinaire et les dessins représentent, le plus souvent, des animaux : lions, tigres, léopards, etc. Ces tapis parfois à ces taps l'aspect d'une peau de lion ou de tigre, ce que les indigènes apprécient beaucoup. Cet article a consisté de tout temps une spécialité des fabriques anglaises. Un produit similaire, mais de qualité supérieure, est tissé au métier Jacquart et n'est encore principalement Anglaterre qui le fournit. Tout fois, il a été constaté depuis quelque temps que les pays européens concurrents de l'Angleterre introduisent sur le marché des imitations de ce produit en coton.

Les articles de bonneterie et les vêtements de dessous trouvent un débouché considérable dans l'Afrique du Sud ; la bonneterie allemande, grâce à la modicité de ses prix, a beaucoup de succès ; pour les qualités supérieures, on préfère les produits anglais. Il y a lieu de faire remarquer qu'en dehors des couleurs claires, vives et que les articles multicolores jouissent de la préférence.

On importe des chapeaux de feutre mou de diverses couleurs et à larges bords. Les produits allemands sont très recherchés, mais la concurrence américaine commence à se faire sentir ; l'Angleterre ne prend qu'une part minime à ce commerce.

Les casquettes donnent lieu à un courant d'affaires très important.

Le commerce des tapis n'est pas sans importance, bien qu'il ne soit pas d'usage d'en couvrir complètement les planchers, à cause de la poussière dont souffrent beaucoup les villes et des fréquents soins de nettoyage qu'exige l'adoption de ce genre de tapis nécessitera. Pour ces motifs, on donne la préférence aux carpettes. Les tapis en rouleaux ne sont pas recherchés ; on achète plus de les tapis achevés. Tous les pays producteurs prennent part à ce commerce. Les Américains, qui semblaient récemment avoir conquis le marché, l'ont complètement perdu, les teintes de leurs produits ne résistent pas à l'usage. Il est absolument nécessaire que les tapis soient de bonne qualité ; les dessins doivent être nouveaux et de bon goût. La solidité des couleurs est, en outre, rigoureusement exigée.

(Handels Museum, de Vienne).

Les épaves de la rue. — M. Albert Maifait, propose des épaulges, demeurant 4, rue de Maubeuge, trouvé une poule dans son jardin.

Accidents de travail. — Chez M. Huyghe, charpentier, rue du Collège, M. Drolet Frédéric, 25 ans, menuisier, 35, rue Brouet, a reçu une pointe dans l'œil gauche, ce qui a fait une plaie pénétrante de la cornée et déterminé un abcès avec rétrécissement.

— Chez M. Provost-Screpel, rue du Grand-Chemin, M. Hélin Adolphe, monteur de chaînes, 47 ans, rue Montgolfier, 78, en portant une chaîne, s'est foulé le genou droit.

— Chez MM. Rivelois et Paquet, M. Edouard Sauque, 30 ans, magasinier, en descendant un escalier, a fait une chute et s'est fracturé une côte.

— Chez MM. Pels et Cie, M. Gustave Demanter, âgé de 30 ans, mécanicien, demeurant rue de Wattrelos, s'est blessé deux doigts de la main droite.

— Chez M. Auguste Lepoutre, M. Alfred Debaligny, âgé de 26 ans, demeurant rue du Ballon, 35, a été blessé à l'index de la main gauche.

— A la Société Anonyme de Roubaix, M. J.-B. Lingre, âgé de 28 ans, rattacheur, demeurant rue Blanque, 4, a eu un doigt pris dans un engrenage.

Vol avec effraction. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont tronqué un tonneau à l'aide d'effraction, dans la maison de M. Thérin Jules, cabaretier, rue de la Bazoche d'Or 18, et est soustrait une somme en argent, une paire de souliers d'homme, des vêtements pour une somme de 25 fr., des tuyaux de pompes à bière, trois mesures en étain, ainsi qu'une somme de deux francs se trouvant dans un compteur à gaz.

Une enquête est ouverte par la police.

Tentative de vol. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont tronqué un tonneau à l'aide d'effraction, dans la maison de M. Thérin Jules, cabaretier, rue de la Bazoche d'Or 18, et est soustrait une somme en argent, une paire de souliers d'homme, des vêtements pour une somme de 25 fr., des tuyaux de pompes à bière, trois mesures en étain, ainsi qu'une somme de deux francs se trouvant dans un compteur à gaz.

Une enquête est ouverte par la police.

Tentative de vol. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, une tentative de vol a été commise chez M. Salembier Jules, marchand de chicorée, rue Vauxhall, 47. Deux individus, âgés de 18 à 20 ans, ont tenté de forcer la porte du magasin, mais ils furent mis en fuite par M. Salembier, qui, éveillé par le bruit, tira deux coups de revolver.

Une battue a été faite dans le quartier par les agents Doyen et Dhaillois, mais elle est restée sans résultat.

Les GALERIES LILLOISES sont maintenant en relation pour le gros avec les bons marchés des Vosges, Rue Jean-Jaurès, 12, Roubaix. Demandez le Catalogue illustré à la caisse. **Vitrine Réclame** 8 h. 45.

Les Bonnes Toiles caoutchoutées à 1 fr. 95.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Audience du faudi 30 avril.

Président, M. Le Petit, juge de paix ; ministère public, M. Lecomte, commissaire de police ; greffier, M. Dwelay ; huissier au *Bancier*, M. Louis Bunn.

Ouverte à neuf heures du matin, l'audience a été levée à onze heures un quart.

Encourent l'amende *pour ivresse* : dame Dessy Flore, Dufour Eugène, Bérard Louis, Desrousseaux Pierre, Dumoulin Henri, Bonnard Victor, Dussaumont Jules, Masui Adolphe, Verjouit Pierre, Trébaut Pierre, Cambrai Henri, Pallet Henri ; Lemaire Alexandre, 5 fr. *pour ivresse et* 2 fr. *pour tapage* ; Wathelet Roger, 2 fr. *pour ivresse*.

Verhaist François, Vauwynckbra Catherine, Dieltens Françoise sont condamnés chacun à 1 fr. pour n'avoir pas fermé leurs cabarets à l'heure réglementaire.

5 fr. d'amende à M. Devaux Joseph pour avoir occupé une fillette non munie de livret ; la mère à M. Destombes et Cie pour ne pas avoir produit les actes circulaires, au mois de temps pour faire le travail.

Cinq francs d'amende à M. Pinquart, entrepreneur, pour ne pas avoir garnis un échafaudage ; 1 fr. à Buisson, Pierre, pour avoir vendu à moins de 100 mètres du marché ; à L. à MM. Vandorpe, Emile, Hasegrel Jean, pour ne pas avoir activé leurs vélos ; la même peine à Dekoyser pour ne pas avoir éclairé un véhicule ;

Vandrebulcke Henri, condamné par défaut à *2 fois 3 jours de prison pour violences sur Dupres* Clémence et sur Forquin Marie, a fait opposition au jugement.

Après un réquisitoire fort bien venu du ministère public, Vandrebulcke reçoit une peine réduite à trois jours de travail et 2 jours de prison. 1 franc à Lemaire Louis, pour avoir tenu dans l'Hippodrome.

Mme Mercier Clémence, 2 francs d'amende *pour défaut d'inscription sur son registre de logeur.*

Trois jours de travail à Vanhoutghem Auguste, *pour avoir exercé* sans la carte voyage du commerce Félicie. La même peine à Heusenne pour avoir *frappé Sidonie*, et 2 jours à Dumoux Alexis, pour avoir exercé du commerce sans la carte.

Par défaut, Marvelet est condamné à deux jours de prison pour avoir frappé Frapier Charles.

Les incidents du défilé des capucins

Le vendredi 10 avril, jour du départ des capucins, le jeune Bellaoui Gaston, âgé de 16 ans 1/2, demeurant rue du Nord, 9, Dupuis, fut arrêté à la gare au moment où il brandissait : « *A bas Combes* ».

Ce jeune Bilaoui comparaissait hier en simple police pour ce fait. Il était un peu moins brillant qu'à la gare.

Prétendant, le jeune homme reconnaît les faits, mais il prétend qu'il ne comprenait pas ce qu'il disait sur leur lire fort correctement la tête de jeune homme et trouve en demandant l'application sévère de la loi.

En raison de votre jeune âge, dit M. Petit au prévenu, vous n'irez pas de la prison, mais ses recommences plus.

L'honorable magistrat prononce alors le jugement suivant :

« Attendu que le cri « A bas Combes ! » bruyamment et à plusieurs reprises proféré sur la voie publique en même d'une manifestation d'adresse d'un membre du gouvernement que sa haute situation et son âge surdoué de mettre à l'abri des injures de la jeunesse, constitue un délit à l'adresse d'un membre du gouvernement que sa haute situation et son âge surdoué de mettre à l'abri des injures de la jeunesse, constitue un délit, dans les circonstances où il a été entendu, une infraction à l'article 479 parag. 8 du code pénal ; qu'aux peines purement pécuniaires qu'édicte ce texte pourraient venir s'adjoindre les peines physiques prononcées par l'article 480 parag. 5 du même code, que le revient devant la juridiction correctionnelle se justifierait même en l'espèce en vertu de l'article 63 de la loi du 29 juillet 1881 ;

Mais, attendu qu'il semble plus opportun de rendre le coupable à la médiation de cette manière d'un docteur de l'Eglise, à savoir que nous devons respecter dans son gouvernante le jugement de Dieu qui les a établis pour gouverner le peuple.

« *Attendu que, cependant, il faut une sanction à cette vantardise inscrite d'un adolescent imbu de préjugés et de l'infiniment de mépris, qui conti les cours, grossi sa voix pour faire croire à sa précocité politique et l'incrivire à la bouche, se mêle à une manifestation qui n'a rien de commun avec le rôle de la faire dégénérer, par son fait, en un véritable charivari, engagant la responsabilité de tous ceux qui y participaient, ne fût-ce que par leur présence.*

Par ces motifs et par jugement contradictoire en dernier ressort, vu l'art. 1382 du Code civil, condamne Bulaoui, en la peine d'amende, le condamne de plus aux dépens, fixe à 2 jours la durée de la contrainte par corps et déclare la dame veuve Bulaoui civilement responsable.

Voici qui est bien dit, et l'honorable magistrat *aurait pu dire* même que les manifestations *seront envoyé* pendant huit jours dans une école laïque pour apprendre un peu de cette civilité pourtant si hélas que deux mots sont bons mots qui, en se respectant, aiment respecter les autres.

Jean KIRI.

ARDOISIÈRES

du Trou du Diable et de

SAINTE-MARIE RÉUNIES

FUMAY (Ardennes)

PRODUCTION

Octobre 1902.....	72.000 ardoises
Novembre 1902...	80.500 —
Décembre 1902...	158.000 —
Janvier 1903	305.000 —
Février 1903	380.000 —
Mars 1903	405.500 —
Avril 1903	541.000 —
TOTAL.....	1.942.000 ardoises

Les ivrognes. — Procès-verbal a été dressé contre Dubrocle Pierre, âgé de 40 ans, journalier, *demeurant rue des Fondeurs, cour Vienne*, 1, pour ivresse scandaleuse.

Savon Princesse MAKOKO, Victor Vaissier

Nouveau Parfum, 0.75 le Pain.

Coups et blessures. — Le nommé Lecoutre Cyrille-Henri, âge de 41 ans, journalier, demeurant rue Bodenau, *cour Burgrave*, 8, a été mis en état d'arrestation pour coups et blessures volontaires à sa maîtresse, Dolcemont Pélédine, âgée de 37 ans, peignoeuse, demeurant rue de Roubaix, 26.

TOURCOING

Le feu mal. — A l'occasion du 1er mai, le Bataillon des Pompiers, dépendant de la Solidarité ouvrière se propose de faire une manifestation syndicaliste dimanche prochain 3 mai.

Le rendez-vous est donné à 9 heures, place du Calvaire. Le départ en cortège à 10 heures.

Les syndicaux parcourront les rues de la Latte, Jourdan, de Menin, de Roncq, Gheerbrant, des Postes, Pasteur, de la Solidarité, Duchesne, place des Phalanges, du Clocher, de Gand, de la Naissance, de la Belle-Vue, du Chêne-Houpline, de la Croix, centre St-Christophe, la Grande-Place et la place Victor-Hassebroucq.

Une délégation demandera à être reçue par l'adjoint du conseil municipal, après quoi la dispersion aura lieu.

Avis aux ouvrières de la classe 1903 qui ne figurent pas sur les listes électorales. — Les ouvrières de classe 1903, ainsi que les ouvrières de la classe 1901, qui ne figurent pas sur les listes électorales, sont priées de venir à la Bourse du Travail, 1, Tourcoing les 19 et 20 mai prochain, d'où elles seront apportées par des voitures, pour les inscrire sur les listes électorales.

Les GALERIES LILLOISES sont maintenant en relation pour le gros avec les bons marchés des Vosges, Rue Jean-Jaurès, 12, Roubaix. Demandez le Catalogue illustré à la caisse. **Vitrine Réclame** 8 h. 45.

Les Bonnes Toiles caoutchoutées à 1 fr. 95.

Fête mutualiste. — Nous avons annoncé hier que, pour couvrir les frais d'une solennité mutualiste qui aura lieu en 1903, à Tourcoing, le Comité d'organisation a ouvert une souscription dans l'intention des dons de personnes généreuses s'intéressant à la mutualité.

On nous prie d'informer nos concitoyens que les membres du Comité chargés de recueillir les dons et objets offerts sont :

MM. Arthur Duvillier, rue de Renaix, 65 — Louis Pouvanaine, rue de Wailly, 9 — Joseph Delaporte, Dupouy Jean, Dumoulin Henri, Dupuis, rue Motte, 23 — Louis Paris, rue Dupuytren — François Demoulin, rue de Tourcoing, 87 — Alexis Houzier, rue Verte, 27.

La grève de chez Lorthiois-Lorent. — Une délégation des fileuses en grève de la fabrique Lorthiois-Lorent, et filature, est présentée hier sous à l'usine dans l'espoir d'une entrevue. Le patron a fait répondre qu'il était trop occupé pour recevoir les délégues.

La grève continue.

Accidents du travail. — M. *Ouvrard Léonce*, 38 ans, ayant eu peignage de la Tossée, se a la jambe droite plaisiage de l'index droit sectilité entre le cylindre et le volant d'un échoir, Docteur Bonique, 8 jours.

Les nouvelles constructions. — On bâtit ferme à Tourcoing en ce moment, ce qui constitue un accroissement indice de la reprise des affaires en général.

Il n'y a pas moins et ce moins de 200 à 225 constructions nouvelles à coots.

Voici la liste des maisonnettes de bâtie dévoyées pendant le mois de mai (1903) :

MM. Dassnjaux, rue de l'Industrie, 2 maisons — Noilet, rue Achille-Tersalin, 4 — Bécue, r. Pasteur, 2 — Thiesjean, r. Dupuytren, 2 — Bernard, r. Bonkerque, 1 — Dulodicque, r. Mabellorie, 3 — Massinon, r. Hoquard, 1 — Robecaux, r. Hoquard 2 — Dupuyvier, r. Gabriel Gourbet, 1 bâtiment — Heinrich, r. Le Tonnelet, 2 maisons — Bérard, r. Renaix, 1 bâtiment — Holtebecq, r. Bonvet, 1 maison — Vienne, r. Gaignat, 1 — Lemaire, r. La Fontaine, 4 — Nusens, r. Le Frontière, 4 — Hazebrouck, r. Du Chêne, 1 — Guiot, r. Guisonnel, 1 — Delattre, r. Turenne, 1 bâtiment — Bernaert, r. Monthyon, 1 maison — Vienne-Robbe, r. Le Frère, 1 — Dupuis, r. des Bleuets, 2 — Mme Bayart, r. des Palmiers, 2 — MM. Deperchin, r. du Soudan, 2 — Nico-Lingre, r. Bren-Pain, 1.

Total : 45 maisons — 3 bâtiments.

Contraventions. — La police a dressé des contraventions à l'encontre de MM. Dumestique et Alexandre D., mennisier, pour violences légères ; Mathilde B., ménagère, cour Dervieux, pour infraction à la police des cabarets ; Amand Vandaele, garçon-boucher à Roubaix, pour exercice du commerce de la boucherie sans patente.

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges le nommé Louis Houchard, 39 ans, chaudronnier, né à Enquenes, inculpé de vol et de recel, à Liège pour destruction de construction, tortant de la prison de Douai.

Un convoi de dix expulsés dont une femme a été dirigé sur le frontière belge par la gendarmerie de Tourcoing.

De ce convoi faisait partie le nommé Lucien Verschaeve, ex-gérant du journal de Liège pour le bagnera du Vivoirin, porta des coups à des ouvriers appartenant à un syndicat différent.

Absence illégale. — La gendarmerie de Tourcoing a arrêté le nommé Jules Porinne, soldat au 2e d'infanterie coloniale, à Quarquevillers-Cherbourg, qui se trouve dans la situation d'absence illégale.

HALLUIN

La rentrée des ouvriers à la fabrique Gratry

Comme ils l'avaient décidé mardi, les ouvriers sont rentrés jeudi matin à l'usine Gratry, faisant une manifestation, toute pacifique d'ailleurs.

Quelques ouvriers sont rentrés isolément à la première heure, mais la majorité avait décidé de former un cortège.

M. Dubiais, commissaire de police, dont le rôle, au cours du conflit qui vient de finir, a été très apprécié des grévistes, rencontrait, jeudi matin, quelques ouvriers qui se rendaient à l'usine Gratry, il leur manifesta son étonnement de ne pas les voir encore au travail. Ceux-ci déclarèrent au magistrat qu'une manifestation devait avoir lieu et qu'ils étaient venus pour la grossir.

M. Dubiais fit observer à ces ouvriers que, jusqu'à présent les autorités chargées de maintenir l'ordre dans la rue n'étient montrées pleines de bienveillance pour les travailleurs, que toutes les mesures avaient été prises pour éviter que le différend ne compromît pas la cause des nombreux travailleurs qui s'y trouvaient engagés, et il ajouta que la police et la gendarmerie, au moment même où la rentrée allait s'opérer, se montreraient plus énergiques encore, en cherchant à prévoyer des désordres ou à créer des incidents.

Les ouvriers prévoyant l'engagement que tout se passerait dans le plus grand calme.

A partir de 8 h. 1/2, les abords de la Maison du Peuple commencent à être animés, et bientôt le foule est considérable : hommes, femmes et enfants s'écoulent par groupes sur les trottoirs, mais on n'entend aucun cri.

A neuf heures moins un quart, la plupart des grévistes venant se mettre en rangs au milieu de la rue. Les femmes, au nombre de cent cinquante environ sont en tête du cortège ; les hommes suivent au nombre de trois cents.

Le signal de départ est donné à neuf heures précises. Les manifestants s'avancent lentement et le cortège s'augmente, au fur et à mesure que les manifestants sont passés, de tous les curieux qui se trouvent à la rue de l'Hôtelrie : la rue de Lille, la rue de la Gare, la place et la rue Varmat.

Devant l'usine, quelques gendarmes et les gardes-champêtres font leur service. MM. Dubiais, commissaire de police et Lebas, capitaine de gendarmerie, sont là.

Un grand'garde de la fabrique s'ouvre, et les grévistes entrent en ordre.

La dispersion des milliers de personnes ayant accompagné les grévistes jusqu'à l'établissement Gratry s'est faite dans le plus grand calme.

Pendant ce temps, les ouvriers réintégraient les ateliers, reprenaient leurs enclumes places, et le travail commençait aussitôt.

Une agitation se manifestait parmi ceux qui n'appartenaient plus à l'usine Gratry, depuis de longs mois et n'ayant pas, par conséquent, figuré dans les grévistes ont profité de la rentrée comme pour pénétrer avec le cortège dans l'intérieur de la fabrique.

Ces nouveaux venus se sont présentés dans les bureaux pour demander du travail. Il leur a été répondu que, n'ayant pas de livrets dans la maison, on ne pouvait leur donner un emploi. Ils se sont alors retirés.

Une nouvelle équipe du matin comprenait 387 tisserands et 50 tisserandes ; il manque seulement 8 de ces dernières ; 42 tisserands ont trouvé leurs métiers occupés par des ouvriers depuis longtemps ont suffi pour donner de l'ouvrage.

La tranche de préparation était jeudi matin, un grand complet.

Les ouvriers des ouvriers de Renaix qui avaient tenté une tentative particulière et qui avaient provoqué les incidents et les bagarres de samedi dernier.

Les ouvriers étaient au nombre de 65 ; 7 d'entre eux ont réintégré les ateliers jeudi matin. Les 39 autres, et apprenant que la rentrée s'était effectuée d'une façon tout à fait pacifique, et que les jeunes travailleurs étaient venus en à la manifestation, ont fait savoir qu'ils se rembarquent à Tourcoing jeudi à une heure de l'après-midi.

Le soir à 6 h. 1/2, la sortie a eu lieu sans aucun incident. Quelques gendarmes et quelques gardes seulement ont fait un service d'ordre, échelonnés sur le parcours.

BONDUES

Grave accident

Hier, vers deux heures de l'après-midi, le grand Cœur de Marquette, domestique chez M. Lepers, cultivateur à Bondues, ramenait de Tourcoing un chariot de dérjetus pesant 4.000 kilog. Arrivé au chemin des Cordonniers, Cœur tomba et les roues lui passèrent sur les membres. Renversé dans un état pitoyable, bras et jambes meurtris, Cœur fut transporté à l'hospice, où il reçut les soins du docteur Durassel.

LANNOY

Conseil municipal

Le Conseil municipal de cette commune s'est réuni, mercredi soir, à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Alfred Joly, maire, afin de délibérer sur la question relative à la prorogation de l'octroi.

M. le docteur Parmentier présente une observation au procès-verbal de la précédente séance.

M. Parmentier. — Il a été question des trottoirs. Il n'est pas noté au procès-verbal que cette décision a été remise pour 9 voix contre 7. Je demande que cette observation y soit ajoutée.

Il déclare qu'en procédant à la construction des trottoirs avant l'installation de l'eau potable, on voire faire une double dépense.

M. Joly. — Je ne vous pas pourquoi les trottoirs ne se feraient pas de suite, même avant l'installation de l'eau. Il en sera de l'eau potable comme pour le gaz, chaque fois qu'on habitant désirera cette installation, il suffira de prévoir un tuyau.

M. S. Dujardin — Les Lannoyens sont sans intelligente pour comprendre le but que vous poursuivez. M. Parmentier, car les trottoirs devront se faire avant comme après les nouveaux tronçons *faits*; il n'y a que la dépense de pavage et encore vous en que coûte en revanche 1 fr. 50 de mètre carré ; soit pour une tranchée de 50 centimètres sur 1 m. 50, la dépense sera de 1 fr.; et s'il y a deux *les trous* ceux que nous voulons faire vient abonné, la dépense ne représentera que 50 fr., doit-on attendre une année ou deux pour faire cette économie ? C'est tout simplement de l'obstruction que vous voulez faire, M. Parmentier, pour ne pas dire autrement. En plus, vous avez fait partie dans l'ancien Conseil de la Commission des eaux, ; vous vous rendiez quelques fois à cette commission.

M. Parmentier — Je m'y rendais toujours.

M. S. Dugardin — Je vous connaît bien, mon monsieur. Pourquoi n'avez-vous pas proposé de *rendre la question des eaux* avant de faire les trottoirs qui ont été faits il y a quelque année. Je vous le répète, c'est de l'obstruction que vous faites.

M. Parmentier — Je demande que l'urgent dépôt soit utilisé à l'installation des eaux.

M. S. Dujardin — Puisque vous êtes aussi partisan de cette installation, M. Parmentier, pourquoi ne demandez-vous pas à vos amis politiques de donner de l'eau à tout le monde, comme ils le faisaient avant les élections et qu'ils n'en refusent plus à ceux qui sont suspects d'être nos partisans.

Dans l'assistance, on applaudit.

M. Joly, maire, propose à l'assemblée de traiter la question à l'ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil décide de maintenir le tarif tel qu'il a été établi antérieurement pour une durée de cinq années. Le délai partira du 1er janvier 1904. M. le Maire donne ensuite la parole à M. Parmentier.

M. Parmentier. — Je demandais tout simplement si on s'occupait de la question des eaux. Je me mettais à la disposition de la Commission pour lui donner mes explications et lui soumettre mon projet.

M. Joly. — Il y a deux ans et demi que nous nous occupons de cette question. Nous avons demandé à gre la situation qui nous est faite, nous avons à cour de faire abonir la question. Je ne puis encore vous donner mon projet ; mais nous avons fait plusieurs démarches à Tourcoing, à Croix, à Lille, à La Madeleine. Aussitôt mon projet terminé, je vous le soumettrai, mais je tiens à vous dire que vous voulons abonir à donner de l'eau à la population de Lannoy.

M. Parmentier — Je ferai remarquer à M. le maire que je suis aussi républicain que lui et même *farouche du budget*.

M. le Maire — Je n'en doute pas ; aussi je vous en laisse l'étiquette.

M. Parmentier — Je l'emporte.

La séance est levée à 8 heures 45.

FLERS

Le Conseil Municipal se réunira dimanche 3 mai, à neuf heures du matin, pour examiner budgétaires. — Ordre du jour : compte administratif du maire ; formation du budget additionnel pour 1903 ; formation du budget ; vote du budget 1903 ; budgets du Bureau de bienfaisance ; liste d'assistance.

LILLE

Sousa and his band à l'Hippodrome

Les deux premières matinée et soirée de l'Hippodrome ont été pour Sousa et son merveilleux orchestre des 100 musiciens un véritable triomphe. On ne se lassait pas d'entendre et d'applaudir ces incomparables instrumentistes qui, avec des bois et des cuivres obtiennent un ensemble et une harmonie d'une parfaite homogénéité et d'un fondu absolu.

La musique pittoresque, endiablée, entraînante de Sousa, ce roi de la marche a constitué des intermèdes hors ligne qui ont produit gros effet Quant aux ouvertures de Rossini, de Berlioz, de Gounod, de Mendelssohn, de Rolling, elles ont été interprétées avec ce souci de nuances qui est la caractéristique de la direction Sousa, ce chef d'orchestre au bâton si sobre et si discret.

Miss Estelle Liebling, une chanteuse légère de voix exquise, Miss Maud Powell, une violoniste d'impeccable talent, et Monsieur Arthur Pryor, un trombone remarquable ont également apporté le contingent fort appréciés de leur talent à ces auditions. En résumé, l'on peut dire que, seuls, les absents ont eu tort. Il est vrai qu'il est encore temps pour eux si ils veulent emporter une sensation unique, de réparer le temps perdu, en se rendant aujourd'hui à l'Hippodrome, à 3 heures et à 8 heures, pour les dernières concerts de Sousa et de son orchestre.

***

Nous rappelons qu'une matinée sera donnée aujourd'hui à 3 heures, indépendamment de la représentation du soir, qui sera une représentation de clôture.

La remarquable phalange artistique qui fait, en ce moment une rapide tournée en Europe, doit quitter Lille samedi matin 9 avril pour se rendre à Bruxelles.

Nous ne saurions trop engager le public lillois à aller entendre aujourd'hui *Sousa* et ses merveilleux troupe.

C'est un spectacle qui nous ne rencrons pas.

L'incendie du Grand-Théâtre

On a recherché hier matin une cassette contenant les bijoux de Mlle Derval. Ces bijoux étaient absolument intacts.

Imprimerie coopérative. — M. Crapelet, juge d'instruction, a été chargé d'instruire une affaire d'escroquerie commise, il y a une dizaine de jours, chez un bijoutier parisien et dont l'auteur est un individu habitant Lille.

Cet escroc se rendit chez un joaillier de la rue de la Paix et, sous prétexte que ses Bijoutiers avaient pour prochainement, il demanda à acheter une corbeille de noce de 30.000 francs environ.

Après en avoir choisi plusieurs, il prie de lui envoyer les bijoux à l'hôtel qu'il habitait, afin lui-même, de soumettre son choix à l'approbation d'une deuxième personne, et de prendre une décision.

Le bijoutier, trompé par la mise soignée, et le langage élégant de l'individu, lui envoya les bijoux d'une valeur de 30.000 francs.

Aussitôt en possession du trésor, notre escroc disparut, et depuis on n'a point eu de ses nouvelles. Un mandat d'arrêt a été lancé contre lui.

FINANCES

Paris, le 30 avril 1903.

Comme il fallait s'y attendre, la liquidation n'a pas été des plus faciles, aussi la semaine est générale. Nous avons à signaler 3 hausses et 3 baisses à 97.58 en liquidation et à 97.97 au Mercredi. Les Mines de Charbonnages sont fermes, sauf l'Estérieure et les autres Charbonnages sont en réaction. Nos Établissements de Crédit sont hésitants. Lyonnais 1071, Comptoir d'Escompte 984, Société Générale 727.

Marché en Banque très actif. Les Charbonnages du Japon ont 1.350. Les Métaux Divers demandés de 2.343 et celle Victoria-Mines à 571. Le Privilégiés Economiques Industriels se retrouve à 182. Les Mines à Gaz et Communales demandées se relèvent à 148. Le Gaz Rue neuf en bonne tendance à 18.75 ainsi que le Kokomba à 35.50. L'annonce des concessions obtenues par la Société Française de Transports Electriques et de Chemins de Fer nous amène à 1.000 francs le titre. Le Tramway de Paris a 20 et l'obligation à 1 1/2 à 43.50.

Les actions de la Compagnie d'Exploration et de Développement des Chemins de Fer Secondaires demeurent bien à un très bon courant d'affaires à Londres, et on a même obtenu un moment le cours de 1 Livre 1 8.

Chemins Français faibles en indécis.

ÉPICERIES : Galeries Lilloises

AVIS AUX INVENTEURS. — On annonce une nouvelle édition du *Livret de l'Inventeur*, 1 fr. franco. Cette publication, quoique étant limité, nous conseillons d'écrire immédiatement, 27, r. St-Lazare, Paris, pour être sûr de recevoir un exemplaire **gratuit**.

Pour vous préserver de l'Epidémie

qui depuis quelque temps, fait tant de ravages dans notre région, prenez tous les soirs quotidien et régulier de l'excellent **VIN de BANYULS - TRILLES** très soigneusement préparé avec de VIEUX VIN de BANYULS et le MEILLEUR QUINQUINA.

CE VIN TONIQUE est ordonné par tous les principaux médecins et chez les Entrepositaires.

Exiger l'étiquette sur la bouteille, à cause de nombreuses contrefaçons

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 30 avril 1903

Présidence de M. Channel, vice-président. — Assesseurs MM. Rogert et Levé, juges. — Ministère public, M. Delsanus, substitut.

La margarine

Nouvelle fournée de falsificateurs, mouilleurs de lait et mélangeurs de margarine. Nombreuses assistances à l'audience. Les prévenus sont : Jean Heusert, Henri Bouscart, de Roubaix, marchand de charbons entre temps, 8 jours sursis, 100 fr. — 4 affiches et 2 insertions — Gustave Dupuis, de Roubaix, 8 jours sursis, 100 fr. — 4 affiches, 2 insertions — Gustave Dumoulin, de Roubaix, 8 jours sursis, 100 fr. — 4 affiches et 2 insertions — Gustave Dupuis, de Roubaix, 8 jours sursis, 100 fr. — 4 affiches, 2 insertions — Gustave Dumoulin, de Roubaix, 8 jours sursis, 100 fr. — 4 affiches et 2 insertions — Gustave Dupuis, de Roubaix, 8 jours sursis, 100 fr. — 4 affiches et